

# Projet Pédagogique

Séjour d'été à Sète  
Du 30/07/18 au 04/08/18



## Sommaire

Projet éducatif de l'association AVEC.....	p.2
Objectifs du séjour.....	p.4
Le séjour.....	p.5
L'organisation de la vie quotidienne .....	p.7
Le Trousseau.....	p.9
Les conditions générales.....	p.10

## • **Projet éducatif de l'Association AVEC**

### **Un lieu devenu central :**

Depuis 21 ans, l'association AVEC (Animation Vauclusienne Éducative et Culturelle) centre son projet autour d'un territoire rural, de sa population et des interactions qui en découlent et revendique sa volonté de s'engager pleinement sur son territoire grâce à La Gare de Coustellet, équipement sur lequel elle s'est développée et continue de proposer un projet riche et complémentaire. Forte de 350 adhérents et accueillant près de 10 000 personnes chaque année, au pied du Luberon, La Gare est un lieu incontournable de rencontre et de croisement

### **Un projet pluriel et unique :**

Nos actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. L'association s'appuie ainsi sur des fondamentaux pour bâtir son projet global et décliner ses pôles d'activité :

- Une ouverture sur le monde favorisant la diversité sociale et culturelle mêlant plaisir de comprendre, d'échanger, de s'exprimer et de débattre au service du « bien vivre » ensemble.
- Un engagement militant pour redéployer des valeurs démocratiques au service d'une pratique participative et d'une plus grande responsabilisation des citoyens pour et sur leur territoire.
- Le partage des valeurs humanistes universelles, ce que nous considérons comme relever du développement durable et soutenable. C'est dans cet état d'esprit que notre projet associatif se déploie à travers deux pôles d'activité : le pôle Musiques Actuelles & le pôle Jeunesse.

Multiple et unique, La Gare tire ainsi sa force dans son projet pluriel et dans son fort ancrage territorial et partenarial. En véritable lieu de vie, elle est reconnue comme « le lieu de tous les départs » tant pour les projets musicaux que pour les projets de jeunes et de citoyens. Elle appuie son projet global sur cette double notion de découverte et de croisement. Croisement des publics, croisement des genres, croisements des projets pour une réelle perméabilité.

C'est dans le cadre de ce projet pluriel et transversal, que s'articule notre projet éducatif autour des pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. Nous cherchons à créer la rencontre, la mixité, l'échange qui est pour nous une richesse dans l'animation locale.

Sa vocation est de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, de coordonner et d'encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Concrètement, nos actions prennent vie et sens, au-delà de la simple analyse et du constat local, à travers des projets novateurs et alternatifs

pour la population. Cela passe aussi par notre capacité à transmettre à la population des clefs de changement et d'évolution de notre cadre de vie pour le comprendre et l'améliorer.

## • Objectifs du séjour

La culture relève des acquisitions sociales et du milieu dans lequel on vit, c'est-à-dire ce qui est appris, transmis, produit et créé autour de nous. Outre les arts, les lettres et les sciences la culture englobe aussi les modes de vies, les lois, les valeurs sociales et les traditions.

C'est dans ce sens que ce séjour a été pensé, afin d'ouvrir les champs culturels de chacun nous avons choisi la ville de Sète qui est un croisement entre tout ces facteurs. C'est aussi à travers le fonctionnement de notre séjour que nous pourrons transmettre et apprendre des uns des autres.

L'équipe pédagogique de l'accueil jeunes apporte une importance particulière à mettre en place des séjours. Effectivement, nous avons observé que cela favorise le « vivre ensemble » à travers les relations des jeunes, la communication, la coopération et l'entraide.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Favoriser l'accès à la culture	Découvrir un nouveau territoire	- Visite de la ville de Sète (ex : Musée A Ciel Ouvert) et de ses alentours.
	Découvrir des lieux/espaces culturels	- Visite de musée / soirée concert (festival Fiest'à Sète).
	Pratiquer une activité artistique	- Atelier artistique mené par <i>Sylvette Ardoino</i> professeur aux Beaux Arts de Sète.
Favoriser les déplacements en « véhicule propre »	Se déplacer à vélo pendant le séjour	Chaque sortie se fera à vélo pour accéder aux activités.
Accéder à d'avantage d'autonomie	Être garant de son matériel	- Vérification du matériel des vélos. Ranger ses affaires dans sa chambre.
	Participer à la mise en place des règles de vie	- Temps d'échange en début de séjour pour organiser les règles de vie commune.
	Se déplacer en sécurité	- Mettre en place et respecter des règles spécifiques pour le déplacement à vélo.

## • Le séjour

19 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 16 pour les jeunes de la Gare, 3 pour l'équipe d'animation.

### L'équipe d'animation :

Directeur du séjour : INGOGLIA Roméo

Animateur/Assistant sanitaire : MOLINO Nicolas

Animatrice : MIRANDA Pauline

### Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
1. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
2. Mettre en place des activités adaptées.
3. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
4. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

### La ville de Sète :

Sète est une ville située dans le département de l'Hérault en région Occitanie. Appelée « L'île singulière », Sète a vu naître des artistes comme Paul Valéry, Georges Brassens, Manitas de Plata ou Jean Vilar. Elle est parfois surnommée la « Venise du Languedoc » pour son canal et sa situation particulièrement privilégiée sur un promontoire, agrémentée d'un littoral de sable fin, qui contribuent à faire de Sète une villégiature prisée.

Son peuplement qui a mélangé la population locale languedocienne et une immigration majoritairement italienne a donné à Sète un patrimoine culinaire unique mêlant les produits de la mer et de l'étang de Thau aux influences de la cuisine italienne.

De ses 350 années d'activité de commerce et de pêche, Sète conserve des traditions fortement enracinées et un patrimoine maritime vivant.

Deux théâtres, sept espaces culturels, dix festivals. Au fil de ses grandes expositions, de ses spectacles et de ses concerts, la programmation culturelle rythme la vie sétoise.

### L'hébergement :

Située à mi-hauteur sur les pentes du Mont Saint-Clair, l'auberge de jeunesse domine la ville, la mer et le bassin de Thau. Elle offre un superbe panorama, un parc ombragé et une terrasse ensoleillée.



**Le transport :**

Le transport s'effectuera en deux groupes : un en minibus conduit par un/e animateur/trice ainsi qu'un deuxième groupe en train, accompagné par deux animateurs.

**Les repas :**

Tous nos repas seront préparés par l'auberge de jeunesse. Il est prévu un repas chaud chaque soir sur l'hébergement ainsi qu'un panier repas pour les midis. Un goûter sera proposer en fin d'après midi.

***Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.***

Il est demandé à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le 30 juillet au matin (attention aux denrées rapidement périssables).

**Les activités de la vie quotidienne :**

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables...).

**Le rythme de vie :**

Il est important de tenir compte du changement de rythme de vie. En été, les pratiques sportives et les conditions météorologiques difficiles peuvent entraîner une fatigue importante. Il est donc prévu dans le programme d'adapter des temps de repos et de « farniente » pour les jeunes qui en ont besoin.

<b>Horaires</b>	<b>Vie quotidienne et activité(s)</b>
<b>7h30-9h00</b>	Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité
<b>9h30-12h</b>	Activité plein air / visite
<b>12h-12h30</b>	Repas / temps calme
<b>13h30-17h</b>	Activité plein air
<b>17h-17h30</b>	Goûter
<b>17h30-19h</b>	Douches / téléphones / temps libre
<b>19h-20h30</b>	Repas / rangement / toilette
<b>20h30</b>	Veillé / jeux / couchers échelonnés
<b>23h</b>	Heure maximum de coucher

## Le programme :

Le programme ci-dessous est sous réserve de confirmation pour certaines activités et peut-être évolutif selon le rythme de vie du séjour ainsi que de la météo.

L.30/07/18	M.31/07/18	M.01/08/18	J.02/08/18	V.03/08/18	S.04/08/18
RDV à Départ à	Musée A Ciel Ouvert / visite de Sète	Activités de plein air / jeux	Temps libre / magasin / achat de souvenir	Visite du Centre Régional d'Art Contemporain	Rangement / évaluation commune du séjour / Départ
<i>Pique-nique</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>	<i>Panier repas</i>
Istallation / répartition des chambres / Règles de vie quotidienne	Activité de plein air / Plage / jeux	Visite du Musée International d'Arts Modestes	Activité de plein air / jeux / Atelier artistique	Plage de Palavas les Flots	
<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	
Veillée	Veillée	Veillée	Concert du festival Fiest'à Sète	Veillée	

### • L'organisation de la vie quotidienne

Les règles de vies permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Les règles de vie seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables cidessous :

**La mixité :** Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

**L'alcool :** Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

**Les drogues :** Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

**Le tabac :** De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence

d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document. Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

**Les sorties sans encadrement :** Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

**Les sanctions :** Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.  
Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents

**Les soins :** L'automédication est interdite. En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistant sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celui-ci.  
Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistant sanitaire le jour du départ.

**Les bagages :** Les bagages autorisés sont : Un grand sac souple ou une valise par personne. Et un petit sac à dos

**L'argent de poche :** Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre. Le jeune est entièrement responsable de son argent.

**Les objets précieux :** Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour: - Mp3 ou autres lecteurs -Consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia. A ce titre, les structures et leurs assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, «vols» ou casses de ce genre d'appareil.

**Le téléphone :** Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet.  
L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

**Le vélo :** Les déplacements à vélo se feront toujours avec minimum deux encadrants. Le port du casque homologué est obligatoire. Une vérification du matériel sera effectué avant chaque départ. Nous porterons des brassards fluorescents afin d'être plus visible auprès des autres véhicules.

**La baignade :** Selon la loi en vigueur les activités de baignade seront effectuées dans des zones aménagées et surveillées. Il y aura forcément un animateur pour 8 jeunes dans l'eau en plus du surveillant de baignade.

## TROUSSEAU

Dans le cadre du séjour nous nous déplacerons à vélo donc il est impératif d'avoir : **vélo / casque / chaîne de rechange (si possible) / rustine / chambre à air adaptée au vélo**

	Conseillé	Dans la valise
SLIP / CULOTTE	6	
TEE-SHIRT	6	
PAIRES DE CHAUSSETES	6	
SHORT / BERMUDA	3	
PANTALON	2	
GILET	1	
PULL-OVER	2	
COUPE VENT	1	
CHAPEAU / CASQUETTE	1	
CHAUSSURE LEGERES (EX : TENNIS)	1	
PANTOUFLE	1	
MAILLOT DE BAIN	2	
SERVIETTE DE BAIN	1	
SERVIETTE DE TOILETTE	1	
GANT DE TOILETTE	1	
NECESSAIRE DE TOILETTE (brosse à cheveux ; savon, dentifrice...)	1	
LUNETTE DE SOLEIL	1	
CREME SOLAIRE	1	
STICK A LEVRE	1	
CLAQUETTE / TONG	1	
GOURDE	1	

**NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.**

# Rappel des conditions générales

## 1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

## 2 - Tarifs

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	300 €
De 401 à 796	340 €
De 797 à 1196	380 €
1197 et +	420 €
Commune hors CEJ	520 €

(+ 10€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial.

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois (ou plus en nous contactant) mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Nous acceptons la « carte temps libre CAF » et les chèques vacances.

Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du mardi 13 juillet 2018**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

## 3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

## 4 - Conditions d'annulation

Pour tout désistement de votre part, quelle qu'en soit le motif outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ.

- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de 15 à 30 jours avant le départ.
- 100% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de moins de 15 jours avant le départ.

Rappel : toute annulation, désistement ou séjour écourté doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## **5 - Assurance**

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

## **6 - Le droit à l'image**

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

## **7 - Accueil de mineurs handicapés**

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

## **8 - Le renvoi**

En cas d'inadaptation au centre, votre enfant peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

## **9 - Départ et retour**

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

**[Les horaires de départs seront donnés le jour de la réunion d'information auprès des parents et des jeunes le 03/07](#)**

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : 07 83 89 43 54

## **10 - Soins médicaux**

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

### **Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :**

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)
- le test d'aisance aquatique

**[La réunion d'information avec les jeunes et leurs parents aura lieu le  
MARDI 03 JUILLET 2018 de 18H00 à 19H00](#)**